

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 15 juin 2004 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : M. STALDER Michel, président

Présents : M. ALBERTO Pierre
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. COLARUSSO Alessandro
M. DEROBERT Michel
Mme EPARS Françoise
M. FEYER Georg
Mme GOBBI Eve
M. GRAND René
M. GUEX Jean-Pierre
M. LAGRANGE Philippe
Mme PORCHET Arlette
M. REINMANN Bruno
M. RYCHNER Georges

Assistent : Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2004
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire
4. Réfection du chemin de la Pralay sur sa partie communale (délibération)
5. Mérite « Commune de Genthod »
6. Propositions du maire
7. Propositions individuelles et questions



Le président ouvre la séance, salue le retour de Mme CADEI et lui souhaite un bon rétablissement.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2004

M. REINMANN demande d'apporter la modification suivante :

Page 46, avant-dernier paragraphe : M. REINMANN relève que cette missive n'est pas objective, Genthod ayant **un des** montants du jeton de présence le plus bas du canton.

M. GUEX souhaite modifier son intervention de la façon suivante :

Page 53, 3^e paragraphe : La situation actuelle, un disponible de **14,285** millions et, structurellement, des excédents de financement prévisibles de l'ordre de 3 millions par année,...

Mme PORCHET demande de modifier la faute de frappe :

Page 53, 6^e paragraphe : Elle souligne que ses membres collaboreront activement à tout projet en fonction des projets en cours.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes lors de cette séance.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président communique les informations suivantes :

- Mme CADEI remercie de tout cœur pour le superbe arrangement floral qui l'a accompagnée lors de son hospitalisation.
- Les personnes qui sollicitaient, lors du Conseil municipal du 11 mai dernier, la publication dans le prochain Genthod Info d'un article en réponse au dernier tous-ménages envoyé par la faction libérale concernant l'augmentation du jeton de présence renoncent à sa sortie au vu du délai de parution trop long, ce qui relevait d'un non-sens.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

- *Horaires d'ouverture de la mairie*

A partir du 23 août prochain, la Mairie va modifier ses heures d'ouverture au public.

Lundi	13h30	-	16h30
Mardi	11h00	-	18h00 (non stop)
Mercredi	09h00	-	12h00
Jeudi	13h30	-	16h30
Vendredi	13h30	-	16h30

Par ces modifications, la mairie offrira 19 heures de réception/téléphone, au lieu de 15 actuellement. La population sera informée par tous-ménages de ces changements.

- **Harmonie de Genthod Bellevue**

Mme le maire félicite l'Harmonie de Genthod-Bellevue pour sa brillante première place dans le cadre d'un concours de la Fête cantonale des musiques genevoises.

4. REFECTION DU CHEMIN DE LA PRALAY SUR SA PARTIE COMMUNALE (DELIBERATION)

M. STALDER indique que la commission du génie civil a émis un préavis favorable pour procéder à la construction d'un trottoir, à l'installation d'un nouvel éclairage, et à la pose d'un revêtement bitumeux sur la partie communale du chemin.

M. GUEX demande si la modération de trafic prévue à la route de Malagny et l'aménagement d'une manière plus confortable du chemin de la Pralay ne vont pas inciter les automobilistes à emprunter ce chemin plus carrossable. Il s'interroge aussi sur la possibilité de dissuader, par différents moyens, les véhicules de passer par ce tronçon.

M. STALDER stipule que la commission n'a pas étudié ce point précisément, mais il pense que le trafic reste plutôt dans l'axe actuel de circulation.

De plus, M. SCHMULOWITZ indique que l'axe principal de la route de Malagny n'a quant à lui pas de stop et que le rétrécissement par le biais d'un trottoir du chemin de la Pralay va probablement aussi inciter les usagers à suivre le parcours normal.

M. GUEX estime toutefois que si des chicanes sont posées à la route de Malagny, les automobiles seront tentés d'emprunter une autre trajectoire moins contraignante.

M. MOTTIER relève encore que le chemin de la Pralay est déjà largement utilisé, car il permet ainsi d'éviter le carrefour de la route de Malagny et de la route de Rennex.

M. STALDER propose de traiter cette question en commission du génie civil lors de l'étude de la modération de trafic de la route de Malagny.

M. STALDER donne lecture du projet de délibération.

*Vu l'article 30, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu la demande unanime de la commission du génie civil, dans sa séance du 16 mars 2004, de procéder à la construction d'un trottoir, à l'installation d'un nouvel éclairage et à la pose du revêtement bitumeux sur la partie communale du chemin de la Pralay,
vu le danger que représente pour les usagers le mauvais état de ce chemin qui n'est pas équipé correctement,
vu l'autorisation APA 23007-7 délivrée par le DAEL en date du 6 mai 2004,
vu le plan financier présenté par le bureau technique BBS en date du 20 avril 2004,
le Conseil municipal décide*

1. *De procéder aux travaux de construction d'un trottoir au chemin de la Pralay, ainsi qu'à la pose de la dernière couche de revêtement et à l'installation d'un nouvel éclairage.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 330'000.00 pour couvrir cette dépense.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*

4. *D'amortir ce montant au moyen de dix annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331 de 2005 à 2014.*

Mise aux voix cette délibération est approuvée à l'unanimité

5. MERITE « COMMUNE DE GENTHOD »

M. GUEX demande l'aval du Conseil municipal concernant l'attribution du mérite aux deux candidatures reçues et retenues par la commission culture, sports et loisirs du 18 mai dernier. A savoir, M. Denis BUSIGNY, qui s'est distingué dans la catégorie des arts martiaux, ainsi que M. Yvan BENOIT, pour sa saison en ligue nationale A avec le Genève Servette hockey-club.

Mises aux voix les deux propositions sont acceptées à l'unanimité

6. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- ▶ Mme PORCHET, en tant que présidente de la commission scolaire et bibliothèque, rappelle la fête des promotions scolaires qui se déroulera le vendredi 25 juin prochain derrière l'école. Elle sollicite la participation des conseillers municipaux au cortège qui débutera à 18h30, ainsi que dès 19h30 pour servir l'apéritif à la population.
- ▶ Mme le maire cite également la fête de la musique se déroulant ce samedi dans la cour du Château, toute la population y étant cordialement invitée.
- ▶ M. GUEX intervient concernant le chantier de la piste cyclable à la route de Collex qui s'avère être de plus en plus dangereux, les piétons empruntant la route, et dont les aménagements herbeux sont catastrophiques.

M. SCHMULOWITZ indique que le début des travaux est attendu incessamment, tout comme celui des travaux prévus à la route de Rennex et au chemin des Chênes, où un aménagement plus confortable de la chaussée pour les usagers sera réalisé.

La séance est déclarée terminée à 20h50.

Le secrétaire
Michel DEROBERT

Le président
Michel STALDER